



## France

# Au procès France Télécom

P. 8-9

## FRANCE

# La justice au long cours au procès France Télécom

— Alors que le tribunal rend son délibéré dans le procès France Télécom, ce vendredi 20 décembre, Raphaël Louvradoux, dont le père s'est immolé par le feu, relate le parcours judiciaire de sa famille et son vécu du procès.

« La cour sait le courage et la mise à nue que ces paroles ont exigés. » Elles ont été « délivrées, déposées auprès de cette table de justice et c'est ce lourd fardeau que le tribunal emporte avec lui ». Nous sommes le 11 juillet 2019 et la présidente du tribunal, Cécile Louis-Loyant, s'adresse aux parties civiles. Dans l'attente du délibéré, prévu ce vendredi 20 décembre, l'audience du procès France Télécom s'achève. Des semaines de débats éprouvants, souvent tendus, où les proches des 39 victimes ont été confrontés aux ex-dirigeants jugés, comme l'entreprise elle-même, pour « harcèlement moral ».

Une épreuve, chaque jour, pendant plus de deux mois. Raphaël le savait, et pourtant, il se sent vidé. Il est venu dès que son travail le lui permettait. Quand ce n'était pas lui, c'était sa sœur, Noémie, discrète silhouette concentrée sur ses notes. Ou encore sa mère et ses deux plus jeunes frères et sœurs, serrés au premier rang, le jour où Noémie, justement, a crié leur colère et leur demande de justice à

la barre. Raphaël est le fils aîné de Rémy Louvradoux, salarié chez France Télécom de 1979 au 26 avril 2011. Jour où il s'est immolé par le feu devant une agence de Bordeaux, à l'âge de 56 ans. La veille, Raphaël, alors étudiant en journalisme, en avait eu 22.

Ce procès, le trentenaire au visage anguleux y est allé avec l'impatience de voir enfin jugés les faits et l'angoisse de replonger dans l'horreur. Avec une certaine amertume, aussi. « C'est à nous de faire encore un effort disproportionné, de subir le coût pratique, physique, psychologique, émotionnel. Mais si on ne le fait pas, c'est encore pire : ils ont gagné d'office. » Il s'y est rendu comme il vit désormais : en mode combat. Redoutant que la moindre faille soit exploitée, avec à l'esprit les rumeurs, infondées, de divorce ou de problèmes financiers qui ont couru après la mort de son père. Ou encore cette phrase, envoyée à une autre veuve, dans un autre procès : « Mais enfin, Madame, si vous ne l'avez pas vu venir ce suicide, comment nous aurions pu le voir ? »

De fait, la confrontation a été rude. Avec un mélange variable d'empathie et de froideur, les avocats de la défense et les prévenus ont reçu l'émotion brute des victimes. De ce face-à-face, Raphaël ressort meurtri, et conforté dans ses accusations. Mais aussi « reconnu » par les représentants de la justice. L'huissier, les procureurs, les assesseurs, la présidente,

« tous ont su, au-delà du cadre judiciaire, installer un cadre humain ». Et puis, il y a eu les mots de cette consultante du cabinet Technologia, chargé d'une enquête auprès des salariés en 2009. Lorsqu'elle a raconté son entretien avec Rémy Louvradoux, Raphaël n'a pas appris grand-chose, mais il a vu. « L'effet sur elle, direct et physique, de ce qu'il lui avait relaté alors. »

Du calvaire silencieux de son père, il n'a longtemps perçu que la fatigue, les insomnies, les absences. Depuis son suicide et l'enquête qui a suivi, il en a appris tous les détails. Une sorte de déflagration continue qui a laissé des traces. « Ce que je ressens, c'est quelque chose qui tourne en permanence au fond de moi, contre lequel je dois lutter, qui me pompe une énergie folle et m'a volé une partie de ma sérénité, et même de mon sourire. » Alors, quand la présidente observe que le dossier de son père « semble concentrer toutes les problématiques de la réorganisation de l'entreprise », c'est tout sauf anodin. Dans ces moments-là, explique Raphaël, « on se dit que l'on n'est pas fou ».

Jusqu'ici la justice, « lente et frieuse » dénonce-t-il, avait d'ailleurs ravivé que soigné ses blessures. Pour mesurer le sens de cette attaque, il faut remonter le temps, jusqu'à l'instant du drame. Raphaël fait de ces heures suspendues un récit précis mais fragmenté. Ce sont des « points de sou-



venir entourés de flou, précise-t-il. *Le stress a été si fort que nous avons tous des trous de mémoire*». Mais les mots de son père sont, eux, indélébiles. Dans les jours qui suivent son décès, la presse publie un courrier, adressé à sa direction, qui se termine par ces mots: *« Cette situation est endémique du fait que rien n'est fait pour y faire face : le suicide reste comme étant LA SOLUTION ! »* La famille accuse ce second choc. Elle en ignore tout.

Peu après, quand le parquet classe l'enquête sans suite, elle entre en action. *« On n'a pas* ●●●

●●● *besoin d'un grand débat pour savoir ce que l'on va faire, se souvient-il. On veut passer par la justice pour avoir des réponses. Et que cela s'arrête.* »

Le 13 février 2012, les Louvradoux déposent plainte avec constitution de partie civile pour *« homicide involontaire »* et *« mise en danger de la vie d'autrui »*. Une démarche qui impose la nomination d'un juge d'instruction et relance l'affaire. S'ouvre alors un long et lent parcours judiciaire, troué de silences et hérissé de pics: *« Le classement sans suite, comme les courriers administratifs froids qui ont suivi, sans explication, c'est très violent.* »

En décembre 2012, une autre décision les atteint comme une gifle. Par souci de *« bonne justice »*, les juges d'instruction décident de joindre trois informations judiciaires, dont celle concernant Rémy Louvradoux, à la procédure d'information ouverte à Paris. Pour la famille, c'est une double déception: le dossier s'éloigne physiquement et le chef d'accusation change. Il n'est plus question d'*« homicide involontaire »* ou de *« mise en danger de la vie d'autrui »* – qui suppose d'établir un lien de causalité –, mais de *« harcèlement moral »*, qui n'exige pas la preuve

d'une intention de nuire.

Des années après, la colère est palpable. *« On se retrouve avec des qualificatifs qui ne reflètent pas la gravité des faits »*, grince Raphaël, désespéré par l'inégalité des forces en présence. Et c'est un autre courrier administratif, la *« requête en nullité »* adressée par l'un des prévenus, qui ne quitte pas son esprit. *« Ce papier au grammage spécial et à la bordure dorée, c'était comme nous dire : la force est de notre côté. La question au cœur de ce procès est bien celle-là : la justice est-elle seulement possible face aux puissants ? »*

L'affaire désormais n'est plus entre ses mains. En cas de condamnation, il le sait, l'entreprise et ses ex-dirigeants risquent de faire appel et la procédure de se poursuivre encore des années. Le délibéré ne mettra pas un terme à ce combat qui l'use et le porte à la fois. Raphaël Louvradoux vit avec l'obsession de ceux qui tombent encore, accablés par des pratiques managériales mortifères. *« Pour que ce procès ait une valeur, conclut-il, il doit permettre de parler des organisations toxiques qui existent toujours, dans le privé comme dans le public. Que cela cesse enfin. »*

**Béatrice Bouniol**

*Avec un mélange variable d'empathie et de froideur, les avocats de la défense et les prévenus ont reçu l'émotion brute des victimes.*



**repères**

Les chiffres d'un procès hors norme

**39 situations retenues** par la justice, dont 19 suicides, 12 tentatives et 8 épisodes de dépression ou arrêt de travail. **Neuf ans de procédure**, pour 3 735 documents d'instruction et 697 pages d'ordonnance de renvoi en correctionnelle. **42 audiences, pour huit prévenus** et plus d'une

centaine de parties civiles. **75 000 € d'amende** requis contre **France Télécom**, pour « *harcèlement moral* ». **Un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende** requis contre l'ex-PDG **Didier Lombard**, l'ex-numéro deux Louis-Pierre Wenès et l'ex-DRH Olivier Barberot, pour « *harcèlement moral* ». **Huit mois d'emprisonnement et 10 000 € d'amende** requis contre les quatre autres responsables pour « *complicité de harcèlement moral* ».

*En cas de condamnation, l'entreprise et ses ex-dirigeants risquent de faire appel et la procédure de se poursuivre.*



Raphaël Louvradoux, le 6 mai dernier, à l'ouverture du procès des anciens dirigeants de **France Télécom**. Sadak Souici/Le Pictorium